

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 970

présenté par

M. Rancoule et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter la première phrase de l’alinéa 23 par les mots :

« , conformément aux intérêts de la France. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de précision vise à indiquer que les capacités d'action de la France dans les nouveaux champs de conflictualité ne peuvent être déployées pour nos partenaires que dans une logique qui reste conforme aux intérêts de la France.